

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 12 octobre 2020

[Crédit Impôt Recherche]

Nouvelle restriction du CIR

Le secteur du numérique s'inquiète de l'impact sur les partenariats publics/privés

Syntec Numérique et TECH IN France font part de leur inquiétude suite à l'annonce du Gouvernement de limiter le dispositif du Crédit Impôt Recherche (CIR) dans le cadre des discussions budgétaires en cours. En effet, l'article 8 du Projet de Loi de Finances pour 2021 (PLF 2021) remet en cause l'aide à la recherche octroyée aux entreprises collaborant avec des organismes publics tels que les centres recherche ou les laboratoires universitaires. Cette disposition visait pourtant à stimuler les partenariats avec la recherche publique.

Si le CIR est un dispositif fortement utilisé par les entreprises du numérique et demeure un des rares outils fiscaux qui différencie favorablement la France en matière de R&D, il constitue, par ailleurs, l'un des leviers de soutien plébiscité par les entreprises pour faire face à la crise du COVID-19.

Aussi, les représentants du secteur numérique craignent que les discussions dans le cadre du PLF 2021 conduisent à une érosion durable du dispositif, et cela, plus particulièrement en ce qui concerne les synergies entre recherches publique et privée qui sont à l'origine de nombreuses innovations clés dans des secteurs prioritaires et stratégiques du numérique, tels que l'intelligence artificielle ou la cybersécurité. Les entreprises de la Tech se verraient ainsi mises en difficultés dans leurs stratégies de financement de la recherche dans ces secteurs face à des concurrents internationaux mieux dotés.

Ce changement de régime juridique pourrait entraîner la remise en cause de stratégies de recherche planifiées sur le long terme, amplifiant d'autant plus l'impact financier de la réforme. Cette restriction du CIR concernerait l'ensemble des entreprises du secteur numérique, notamment celles qui fondent leur schéma d'innovation sur la recherche publique. Les PME en seraient les premières victimes, ce qui pourrait avoir un effet délétère pour nombre d'entre elles qui subissent déjà les aléas de la crise économique et sanitaire actuelle.

Syntec Numérique et TECH IN France demandent donc au Gouvernement de revenir sur la réforme envisagée.

[A propos de Syntec Numérique]

Syntec Numérique est le syndicat professionnel des entreprises de services du numérique (ESN), des éditeurs de logiciels et des sociétés de conseil en technologies. Il regroupe plus de 2 000 entreprises adhérentes qui réalisent 80% du chiffre d'affaires total du secteur (plus de 56 Md€ de chiffre d'affaires, 510 000 employés dans le secteur). Il compte 30 grands groupes, 120 ETI, 1 000 PME, 850 startups et TPE ; 11

Délégations régionales (Hauts de France, Grand Est, Auvergne Rhône-Alpes, Provence Alpes Côte d'Azur, Occitanie, Nouvelle Aquitaine, Pays de la Loire, Bretagne, Bourgogne Franche-Comté, Centre Val de Loire, Normandie) ; 20 membres collectifs (pôles de compétitivité, associations et clusters). www.syntec-numerique.fr –

Contact Presse : Hopscotch pour Syntec Numérique - Marlène Para – 01 41 34 23 74 – mpara@hopscotch.fr ; Ghizlane Elyoussfi – 01 41 34 21 14 – gelyoussfi@hopscotch.fr ;

Syntec Numérique : Caroline Fouquet - cfouquet@syntec-numerique.fr

[A propos de TECH IN France]

Créée en 2005, TECH IN France est une association professionnelle de loi 1901 qui a pour but de rassembler et de représenter les éditeurs de logiciels et services internet en France. Porte-parole de l'industrie numérique, TECH IN France compte 400 entreprises adhérentes : de la startup à la multinationale en passant par la PME et les grands groupes français ; soit 8 milliards d'euros et 90 000 emplois. TECH IN France s'est donnée pour mission de mener une réflexion permanente sur l'évolution de l'industrie numérique et promouvoir l'attractivité du secteur.

www.techinfrance.fr – Contact Presse : Stéphanie Haddad +33 (0)6 66 69 49 33 – s.haddad@techinfrance.fr